

Avis de recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle 2024
Décret n°95-979 du 25 août 1-995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés
dans la fonction publique

BAP J – Technicien-ne en gestion administrative
SESSION 2024

Références :

• Arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements de travailleur handicapé par la voie contractuelle de techniciens de recherche et de formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

1°. Nombre de postes à pourvoir : 1

2°. Date prévue du recrutement : 1^{er} septembre 2024

3°. Contenu du dossier de candidature à établir :

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature comportant :

- la fiche de renseignement du candidat (Etat civil et Coordonnées) pour les envois papiers uniquement;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
- une copie de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en cours de validité sur la durée du contrat (31/08/2025)
- la copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- la copie du diplôme le plus élevé.

Maquette de la fiche de renseignement disponible sur le site de l'UCA :

<https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/personnels-administratifs-et-techniques>

4°. Modalités d'envoi des dossiers de candidature :

Les candidats doivent adresser de façon privilégiée leur **dossier par la voie dématérialisée** en le déposant via le **formulaire en ligne** disponible sur le [site de l'UCA](#).

Nous vous recommandons vivement l'envoi de votre dossier de façon dématérialisée.

télécharger sur le _____ :

Université Clermont Auvergne Direction des Ressources Humaines - Pôle Recrutement et Mobilité
49 boulevard François Mitterrand CS 60032 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

5°. Date limite d'envoi des candidatures :

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **30 avril 2024 date de dépôt dématérialisé faisant foi**. Pour les envois postaux, le cachet de la poste fait foi, et il est vivement conseillé de demander aux services postaux une preuve de dépôt.

6°. Condition de sélection des candidats :

Le président d'établissement crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à l'audition des candidats.

Une convocation envoyée par courriel sera adressée à chacun.e. des candidat.e.s sélectionné.e.s pour l'audition.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse postale mentionnée ci-dessus ou à l'adresse mail suivante concours.drh@uca.fr